

Niveau :	DIPLOME UNIVERSITAIRE DE TECHNOLOGIE					2 ^{ème} année
Domaine :	DROIT, ECONOMIE, GESTION					DUT 2
Mention :	GESTION DES ENTREPRISES ET DES ADMINISTRATIONS (GEA) option GESTION DES RESSOURCES HUMAINES (GRH)					
Volume horaire étudiant :	154,5 h	463,5 h	75 h	h	240 h	933 h
	cours magistraux	travaux dirigés	travaux pratiques	cours intégrés	stage ou projet	total
Formation dispensée en :	<input checked="" type="checkbox"/> français		<input type="checkbox"/> anglais		Stage : 10 semaines minimum	

Contacts :

Responsable de formation	Scolarité – secrétariat pédagogique
Chadouli SI-MOHAMED ☎ 03.80.39.64.71 gea-dir@iut-dijon.u-bourgogne.fr	Scolarité : Dante PARINI ☎ 03.80.39.64.02 dante.parini@iut-dijon.u-bourgogne.fr Secrétariat pédagogique : Laurence CHAMBAUD ☎ 03.80.39.64.70 gea-sec@iut-dijon.u-bourgogne.fr
Composante(s) de rattachement :	Institut Universitaire de Technologie de DIJON Boulevard Docteur Petitjean - B.P. 17867 21078 DIJON Cedex

Objectifs de la formation et débouchés :
■ Objectifs :

Le département Gestion des Entreprises et des Administrations (GEA) dispense un enseignement à finalité professionnelle centré sur la gestion comptable et financière des entreprises privées ou publiques. Les options de deuxième année permettent aux étudiants de choisir une orientation : la gestion comptable et financière, la gestion des petites et moyennes organisations ou la gestion des ressources humaines. Néanmoins la formation reste pluridisciplinaire et demande un bon niveau de culture générale.

■ Débouchés du diplôme (métiers ou poursuite d'études) :

- Les débouchés sont multiples et les diplômés peuvent occuper des emplois variés :
- dans les entreprises privées : services comptables, informatiques, financiers, personnels ;
 - dans les banques et les assurances ;
 - dans les cabinets : experts-comptables, conseil fiscal, conseil en ressources humaines ;
 - dans la distribution et le commerce ;
 - dans la fonction publique.

Il est à noter que le processus d'insertion dans la vie active est relativement rapide. Une enquête révèle que, 4 ans après l'obtention du DUT, 9 diplômés sur 10 occupent un emploi qu'ils considèrent comme définitif.

La réussite de l'insertion professionnelle n'exclut pas, pour les diplômés qui le souhaitent, la possibilité de poursuivre des études, soit dans des filières de type universitaire (Licence et Master dans les domaines de la gestion, des sciences économiques et de l'administration économique et sociale, Licence Professionnelle, IUP, etc.), soit dans une Ecole Supérieure de Commerce, soit en formation continue (DCG et DSCG par alternance, Diplômes du CNAM, INTEC, etc.), soit dans une Université étrangère avec laquelle l'IUT de Dijon-Auxerre a signé une convention de partenariat.

■ Compétences acquises à l'issue de la formation :

Activités et compétences de base	
Activités	Compétences (Etre capable de)
Collecte et organisation des données de gestion	Ecouter, comprendre les attentes de chacun des acteurs/partenaires de l'organisation Utiliser le vocabulaire technique Utiliser les outils bureautiques Organiser la recherche et le traitement de données nécessaires à la gestion
Recueil et traitement de l'information pour se conformer aux obligations légales et réglementaires	Identifier et comprendre les environnements économique et juridique de l'organisation et son fonctionnement
Elaboration des documents de synthèse destinés aux gestionnaires, décideurs de l'organisation	Utiliser les outils bureautiques Choisir et réaliser des représentations graphiques
Présentation et transmission d'informations	Communiquer par oral et par écrit, en français et en langues étrangères Communiquer en utilisant la terminologie de son domaine professionnel Utiliser les supports adaptés Utiliser les outils numériques de communication Rendre compte
Analyse des résultats et des écarts	Vérifier la cohérence Utiliser les outils statistiques Mesurer la performance

Activités et compétences GEA option GRH	
Activités	Compétences (Etre capable de)
Gestion des emplois et de la formation	Elaborer des tableaux de bord sociaux Réaliser des analyses d'emploi et des fiches de postes Mettre en œuvre des méthodes de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences Elaborer un plan de formation Planifier et programmer les actions de formation
Administration du personnel	Effectuer le suivi administratif des contrats de travail Etablir les bulletins de paye Mettre à jour les données fiscales et sociales Transmettre les informations sociales Préparer les procédures de recrutement et de licenciement
Gestion des relations collectives	Respecter les obligations légales en matière sociale Etablir le bilan social Organiser les élections professionnelles Identifier les enjeux des politiques de rémunération Préparer la négociation annuelle

Modalités d'accès à l'année de formation :

- La poursuite d'études dans un nouveau semestre est de droit pour tout étudiant à qui ne manque au maximum que la validation d'un semestre.
- par validation d'acquis ou équivalence de diplôme
 - en formation initiale : s'adresser à la scolarité organisatrice de la formation
 - en formation continue : s'adresser au service de formation continue de l'université (03.80.39.51.80)

Organisation et descriptif des études :

Les semestres 3 et 4, qui se déroulent sur 28 semaines d'enseignement et 8 semaines de stage en entreprise, doivent permettre aux étudiants d'utiliser un certain nombre de techniques en vue d'applications pratiques. Le stage peut être effectué à l'étranger.

- Tableau de répartition des enseignements et des contrôles de connaissances assortis :

SEMESTRE 3

UE	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type évaluation ⁽¹⁾ (Session unique)	Coeff Contrôle Continu CM/TD	Coeff Contrôle Continu TP	total coef
UE 3.1 : Management des organisations	M3101 LV1 Anglais		18	10,5	28,5		CC			2
	M3102 LV2 au choix une langue : Allemand, Espagnol, Italien		19,5		19,5		CC			1
	M3103 Economie	12	12		24		CC			1
	M3104 Droit du travail	15	9		24		CC			1
	M3105 Droit des affaires approfondi	12	9		21		CC			1
	M3106 Fiscalité des personnes morales	15	13,5		28,5		CC			1
	M3107 Stratégie d'entreprise	12	13,5		25,5		CC			1
	M3108C Analyses statistiques pour la gestion	12	18		30		CC			1
	M3109C Méthodologie de gestion de projet	10,5	6		16,5		CC			1
	M3110C Logiciels métiers			12	12		CC			1
	M3111C Simulation de gestion	1,5	15		16,5		CC			1
TOTAL UE		90	133,5	22,5	246	12				12

(1) CC : contrôle continu - CT : contrôle terminal

UE	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type évaluation ⁽¹⁾ (Session unique)	Coeff Contrôle Continu CM/TD	Coeff Contrôle Continu TP	total coef
UE 3.2 : Outils de la Gestion des ressources humaines	M32H01 Expression-Communication des organisations GRH		12	12	24		CC			2
	M32H02 Système de gestion des BDD de la GRH	9	22,5		31,5		CC			2
	M32H03 PPP GRH	3	1,5	9	13,5		CC			1
	M32H04 Droit du travail approfondi		33		33		CC			3
	M32H05 Diagnostic financier GRH	6	18		24		CC			2
	M32H06 Gestion administrative des ressources humaines		25,5		25,5		CC			2
	M32H07 Gestion des emplois et des compétences		25,5		25,5		CC			2
	M32H10 Projet Tutoré (120h)						Ecrit et Oral			4
TOTAL UE		18	138	21	177	18				18

TOTAL S3	108	271,5	43,5	423	30					30
-----------------	------------	--------------	-------------	------------	-----------	--	--	--	--	-----------

SEMESTRE 4

UE	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type évaluation ⁽¹⁾ (Session unique)	Coeff Contrôle Continu CM/TD	Coeff Contrôle Continu TP	total coef
UE 4.1 : Environnement et outils de la GRH	M4101 Expression-communication professionnelle		10,5	7,5	18		CC			1
	M4102 LV1 approfondissement professionnel		16,5	7,5	24		CC			1
	M4103 LV2 au choix une langue : Allemand, Espagnol, Italien		18		18		CC			1
	M4104 Economie	9	6		15		CC			1
	M4105 PPP			9	9		CC			1
	M4106 Système d'information de gestion	9	9		18		CC			1
	M4107 Contrôle de gestion et Gestion prévisionnelle	4,5	16,5		21		CC			1
	M4108C Droit administratif	15	9		24		CC			1
	M4109C Applications professionnelles statistiques	9	15		24		CC			1
	M4110C Etudes de cas pratiques		15		15		CC			1

	M41H11 Pratique des relations sociales dans l'entreprise		19,5		19,5		CC			1
	M41H12C Tableaux de bord sociaux		24		24		CC			1
	M41H13C Gestion de la paie		15	7,5	22,5		CC			1
	M41H14C Gestion de recrutement et de la formation		18		18		CC			1
TOTAL UE		46,5	192	31,5	270	14				14

UE	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type évaluation ⁽¹⁾ (Session unique)	Coeff Contrôle Continu CM/TD	Coeff Contrôle Continu TP	total coef
UE 4.2 : Mise en situation professionnelle	M4201 Projet Tutoré (120h)						Ecrit et Oral			4
	M4202 Stage Professionnel (au moins 10 semaines)						Ecrit et Oral			12
TOTAL UE						16				16

TOTAL S4	46,5	192	31,5	270	30					30
-----------------	-------------	------------	-------------	------------	-----------	--	--	--	--	-----------

■ Modalités de contrôle des connaissances :

Les connaissances sont évaluées dans le respect de la charte des modalités de contrôle des connaissances adoptée par le conseil d'administration de l'université du 18 octobre 2004 ;

Les examens se déroulent dans le respect de la charte des examens adoptée par le conseil d'administration de l'université du 2 avril 2001.

Les règles communes aux études LMD sont précisées sur le site de l'Université http://www.u-bourgogne-formation.fr/IMG/pdf/referentiel_etudes_lmd.pdf

L'assiduité à toutes les activités pédagogiques organisée dans le cadre de la formation est obligatoire (*art.16 du règlement intérieur de l'IUT DIJON-AUXERRE*). Conformément à la réglementation en vigueur, l'étudiant bénéficie du contrôle continu des connaissances. L'évaluation de l'étudiant se déroule tout au long de l'année universitaire sous forme de contrôles écrits et oraux, de notes obtenues à des travaux de synthèse individuels ou collectifs.

L'étudiant prend connaissance dans le mois qui suit la rentrée du mode de contrôle déterminé au sein du département dans le cadre du programme pédagogique.

● **Sessions d'examen**

Contrôle continu

Session unique

● **Règles de validation et de capitalisation :**

Extrait de l'Arrêté du 3 août 2005

CAPITALISATION :

Art. 19. – Les unités d'enseignement sont définitivement acquises et capitalisables dès lors que l'étudiant y a obtenu la moyenne. L'acquisition de l'unité d'enseignement emporte l'acquisition des crédits européens

correspondants. Toute unité d'enseignement capitalisée est prise en compte dans le dispositif de compensation, au même titre et dans les mêmes conditions que les autres unités d'enseignement.

Dans le cas de redoublement d'un semestre, si un étudiant ayant acquis une unité d'enseignement souhaite, notamment pour améliorer les conditions de réussite de sa formation, suivre les enseignements de cette unité d'enseignement et se représenter au contrôle des connaissances correspondant, la compensation prend en compte le résultat le plus favorable pour l'étudiant.

VALIDATION :

Art. 20. – La validation d'un semestre est acquise de droit lorsque l'étudiant a obtenu à la fois :

- a) Une moyenne générale égale ou supérieure à 10 sur 20 et une moyenne égale ou supérieure à 8 sur 20 dans chacune des unités d'enseignement ;
- b) La validation des semestres précédents, lorsqu'ils existent.

Lorsque les conditions posées ci-dessus ne sont pas remplies, la validation est assurée, sauf opposition de l'étudiant, par une compensation organisée entre deux semestres consécutifs sur la base d'une moyenne générale égale ou supérieure à 10 sur 20 et d'une moyenne égale ou supérieure à 8 sur 20 dans chacune des unités d'enseignement constitutives de ces semestres. Le semestre servant à compenser ne peut être utilisé qu'une fois au cours du cursus.

En outre, le directeur de l'IUT peut prononcer la validation d'un semestre sur proposition du jury. La validation de tout semestre donne lieu à l'obtention de l'ensemble des unités d'enseignement qui le composent et des crédits européens correspondants.

Activités sportives

Un étudiant en DUT ayant des activités sportives dans le cadre du SUAPS peut bénéficier d'une bonification dans la limite de 5 %. Cette bonification est intégrée dans le calcul de la moyenne. Tout étudiant - y compris les sportifs de haut niveau - désirant bénéficier du "bonus sport" doit prendre contact avec le SUAPS, seul organisme habilité à conférer et apprécier une bonification.

Pour la prise en compte du bonus sport, la carte de présence aux activités devra être rendue impérativement :

- Semestre 1 : avant le 18 décembre,
- Semestre 2 : avant le 31 mai.